

Séance du 28 mars 2018 à 19 heures

Commune de LABASTIDE MARNHAC – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le vingt-huit mars deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de LABASTIDE MARNHAC – Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration
4 suppléants

▪ TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain,
Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M.
DEBUISSON Guy,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,
M. DIOT Fabrice,

▪ SUPPLEANTS : 4

BOISSIERES
CIEURAC
LHERM

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
CAHORSMme TEULIERES Marcelle,
M. ANNES Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. MOUGEOT), Mme
FAUBERT Françoise (procuration donnée à M. DELPECH), M. SINDOU
Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme HAUDRY
Sabine (procuration donnée à Mme LENEVEU), M. COLIN Henri, Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à
M. SIMON), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme
LOOCK),CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
LE MONTAT
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST GERY-VERS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEM. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean (procuration donnée à Mme BOURDARIE),
M. CANCEIL Philippe,
Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre (procuration donnée à M. JOUCLAS),
M. GILBERT Joël,Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEMme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. BONNET Frédéric,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement

Objet : Approbation du Schéma de Développement Economique et Touristique (SDET)

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2018
Rapporteur : Denis MARRE

Rédacteur : Aurélien MASSY
Service : Développement

Objet : Approbation du Schéma de Développement Economique et Touristique (SDET)

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et notamment sa première compétence obligatoire en matière de développement économique et en particulier ses interventions suivantes :

« *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales :*

Actions (aides aux entreprises notamment) obligatoirement compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et définies par le schéma local de développement économique (SLDE) du Grand Cahors, déclinaison locale du SRDEII et déclinaison sectorielle du Projet de territoire de la communauté d'agglomération et de ses communes membres. »

« *Politique locale du tourisme :*

Elaboration, par le Grand Cahors, de son schéma local de développement touristique (SLDT), déclinaison locale du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et déclinaison sectorielle du Projet de territoire de la communauté d'agglomération et de ses communes membres, chargé de définir en matière de tourisme une stratégie et un plan d'actions afférent. »

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de réorganisation territoriale et d'évolution des compétences, l'intercommunalité, en binôme avec la Région Occitanie qui a approuvé son SRDEII et son SRDTL les 2 février, 24 mars 2017 et 30 juin 2017, a un véritable rôle à jouer en matière de développement économique et touristique. Le confortement de notre tissu économique local constitue un impératif pour notre territoire, face à la régionalisation de l'emploi public et au mouvement de métropolisation à l'œuvre.

Il nous a semblé indispensable, en complément du travail chaque jour accompli en accompagnement des initiatives privées, de doter notre territoire d'une véritable stratégie de développement économique et touristique.

L'objectif conjoint de ces deux stratégies est l'attractivité du territoire.

Pour ce faire, en octobre 2016, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a lancé la démarche d'élaboration de son schéma de développement économique et touristique 2017-2022.

Les objectifs sont pluriels :

- Améliorer la visibilité du tissu économique local pour accroître son attractivité et promouvoir son développement ;
- Consolider le rôle de l'intercommunalité en tant qu'interlocuteur des entreprises ;
- Bâtir une offre d'accueil adaptée pour les entreprises garantissant l'équilibre sur le territoire ;
- Fournir à la collectivité une base solide d'outils et de dispositifs pour développer les activités sur son territoire ;
- Identifier de manière prospective les filières d'avenir à développer ;
- Fédérer les acteurs du territoire autour d'objectifs communs et partagés.

Cette démarche s'est articulée en 3 temps :

1. Une phase de diagnostic et d'enjeux partagés (octobre 2016 à janvier 2017),
2. Une phase de stratégie (janvier 2017 à juin 2017),
3. Une phase de plan d'actions opérationnel (juin 2017 à janvier 2018).

Une volonté de partage et de co-construction avec les acteurs socio-économiques a guidé l'élaboration de cette démarche. De nombreux ateliers participatifs impliquant de nombreux professionnels, élus, consulaires et partenaires à chaque session, ont permis à chacun de s'approprier la démarche et les objectifs.

Ce travail aboutit maintenant à un document cadre qui définit la stratégie et les actions économiques à mener sur le territoire du Grand Cahors pour la période 2017 / 2022.

La stratégie de développement du Grand Cahors se décline sur deux volets, économique et touristique. Elle s'organisera autour de trois orientations majeures, qui ont été identifiées à la lumière du diagnostic réalisé avec les partenaires, et prendra appui sur l'ADN du territoire. Elles serviront de fil rouge au plan d'actions opérationnel.

- **E3 : Ethique, Esthétique, Environnement**

Les valeurs économiques et sociales constitueront le poumon de la stratégie 2017-2022. L'objectif est de faire de l'E3 un élément différenciateur majeur en se donnant cinq ans pour le traduire en réalités économiques, à travers des vecteurs d'innovation sociale, sociétale, territoriale et organisationnelle. Si elle s'entrevoit comme la prochaine assise économique du territoire, elle constitue par ailleurs la coloration principale du positionnement touristique de la destination. Elle affirme la volonté des acteurs de promouvoir un développement touristique pérenne et créateur de valeurs.

- **Grandir et essaimer**

Avec le volet « Grandir et essaimer », le dessein est d'accompagner les comptes clés dans leur développement (essaimage, développement de réseaux, etc.) misant sur leur capacité à jouer le rôle d'ambassadeurs du territoire. L'ambition d'un point de vue touristique n'est pas de viser une massification des flux touristiques mais plutôt de consolider l'offre existante sur

des segments mal ou peu représentés et d'engager des investissements structurants et partagés sur les thématiques d'un fort potentiel en adéquation avec le positionnement du territoire.

- **Excellence et innovation**

Le territoire est doté de talents et de compétences, à accompagner tant individuellement que sur le plan collectif : développement du numérique, mise en réseaux... Cela implique notamment de poursuivre la transition vers le numérique et d'engager un processus de digitalisation de l'offre touristique pour apporter une réponse aux évolutions des comportements de consommation touristique. Il s'agira également d'engager des démarches de qualification globale de l'offre, en s'adaptant aux injonctions affinitaires tout en consolidant le positionnement de la destination sur des marchés de niche.

Volet économique

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce schéma ont permis l'identification de plusieurs enjeux partagés : consolidation de l'existant, diversification, dynamique collective, attractivité, équilibres territoriaux... à partir desquels 8 axes principaux, véritable colonne vertébrale de la future stratégie, ont été déterminés.

A. Etre plus proche des entreprises et mettre en place un processus d'appui aux projets individuels

Tout en renforçant ses liens au quotidien avec les entrepreneurs, et afin d'améliorer l'accompagnement des entreprises pour le rendre plus performant, plus lisible et plus pérenne, le Grand Cahors a pour ambition, avec l'aide des partenaires, de favoriser le déploiement d'une solution innovante d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets à travers quatre parcours :

- Incubation / création,
- Développement,
- Solutions face aux difficultés,
- Transmission / reprise.

B. Valoriser et soutenir la création et le développement de collectifs de développement et d'innovation

Favoriser l'émergence d'une culture collective sur le territoire est un élément moteur de notre développement. Ainsi accompagner des collectifs composés d'entreprises, d'acteurs de la recherche et de la formation, d'associations, ou de toute énergie souhaitant contribuer au développement de projets à portée opérationnelle est un défi majeur.

C. Accompagner l'initiative en milieu rural (dont agricole)

Fort d'une ville centre locomotive, il est naturel de porter cette ambition économique au profit de tout le territoire du Grand Cahors et en prenant en compte sa typologie rurale. Favoriser, accompagner et étudier les dynamiques économiques, innovantes et agricoles de ces bourgs et espaces ruraux participent activement à l'équilibre socio-économique du territoire.

D. Dynamiser le bassin d'emploi et les compétences locales

L'emploi est par définition un sujet transversal. Sur cet axe, il est question de favoriser les compétences locales : l'objectif est de contribuer à la dynamique du marché de l'emploi, à l'innovation en ressources humaines et à l'insertion par l'activité économique.

E. Observer, partager et sensibiliser pour offrir au territoire un pilotage efficient

A l'heure de la raréfaction des ressources, tous les acteurs œuvrant au développement économique du territoire doivent agir de concert afin de peser sur le plan régional et au-delà. L'observation, la veille thématique et la prospective seront indispensables comme autant d'outils d'aide à la décision.

F. Renforcer le rayonnement et l'attractivité économique du territoire

Notre territoire ne dispose pas de l'attractivité naturelle des métropoles alors qu'il dispose de nombreux atouts. Notre objectif commun est donc de les valoriser afin de favoriser le développement exogène en facilitant l'arrivée d'entreprises et de nouveaux habitants.

G. Se doter d'une offre d'accueil des entreprises complète et performante (foncier/immobilier)

Le territoire, doté de zones d'activités économiques, d'une offre privée et publique en matière d'immobilier d'entreprises (pépinière d'entreprises Cadurcia), doit apporter, eu égard aux nouveaux modes de travail (tiers-lieux, télétravail...), une réponse complète tout au long du parcours de la vie de l'entreprise, en favorisant la cohérence territoriale dans le cadre d'une hiérarchisation des espaces économiques.

H. Conforter la dynamique commerciale

Alors que de nombreux centres villes ont enregistré une paupérisation de l'offre qu'ils abritent, celui de Cahors présente une véritable singularité, tout en s'appuyant sur une périphérie au développement maîtrisé mais au vrai rôle en complémentarité. Il convient désormais de conforter cette dynamique tout en ayant conscience des facteurs de fragilité.

Volet touristique

Pour assurer un développement touristique équilibré, créateurs de valeur et sur un haut niveau de qualité de l'expérience vécue par ses visiteurs, la stratégie touristique déployée pour le Grand Cahors nécessite une grande transversalité. Elle se fonde ainsi sur 4 axes d'intervention complémentaires.

A. Consolider les filières socles

Pour maintenir et consolider son positionnement d'excellence, la destination se doit de planifier une stratégie d'investissement ambitieuse et continue destinée à mettre à niveau les segments de l'offre les plus structurants : le patrimoine et la culture dans le cadre de la candidature au Grand Site Occitanie, la valorisation des usages de la rivière et notamment la navigation, la promotion des savoir-faire liés à la gastronomie

et au terroir, en particulier l'œnotourisme, et enfin la valorisation des pratiques d'itinérance et des loisirs de pleine nature.

B. Renforcer le rayonnement et l'attractivité de la destination

En dépit d'une offre complète, diversifiée et plutôt qualitative, la destination peine encore à se démarquer dans l'espace touristique régional. Avec une notoriété fondée sur ces sites les plus emblématiques, l'enjeu consiste à faire émerger une identité propre et singulière à l'échelle de la destination. Pour construire et renforcer cette logique, ce volet consiste à se doter d'une démarche marketing renouvelée et multicanale, s'appuyant sur des outils novateurs et à fort potentiel d'appropriation par les visiteurs, les professionnels et les habitants.

C. Accompagner l'adaptation de l'offre

Dans un marché touristique global en constante évolution, la concurrence exacerbée entre les destinations nécessite de poursuivre les efforts en matière d'adaptation de l'offre, en particulier dans les domaines de la qualité et du digital. Il s'agira donc de poursuivre l'accompagnement des acteurs vers ce mouvement, en leur proposant notamment des produits et services adaptés pour consolider leur positionnement sur les marchés les plus porteurs.

D. Piloter le développement touristique local

Pour rester lisible et performante, la destination doit donc être en capacité d'apporter des réponses organisationnelles concrètes en s'appuyant sur les complémentarités et synergies possibles en matière de coopération interterritoriale. Cette problématique sera donc traitée de façon prioritaire afin de s'appuyer au plus vite sur un périmètre stable et pertinent, préalable incontournable à la réussite du projet de destination.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le schéma de développement économique et touristique 2017-2022 consultable au lien suivant :

https://valentre-my.sharepoint.com/:f/g/personal/amassy_grandcahors_fr/Ehuq7BG43opBvbSUDZcQsROBgludTzLpfNFzcwx8W2eQw

- b- D'autoriser sa mise en œuvre en engageant notamment les premières actions opérationnelles inscrites au schéma ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.